

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4112**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible (L'accès à cette certification n'est plus possible, la certification n'existe plus)*

TP : Titre professionnel Infographiste en enseigne et signalétique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'Emploi (DELEGATION GENERALE A L'EMPLOI ET A LA FORMATION PROFESSIONNELLE (DGEFP)) Modalités d'élaboration de références : CPC Gestion et Traitement de l'Information	Le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi

### Niveau et/ou domaine d'activité

**IV (Nomenclature de 1969)**

**4 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

322t Réalisation du service : élaboration de maquettes, mise en page

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'infographiste en enseigne et signalétique est un(e) professionnel(le) de la communication visuelle, il (elle) intervient dans le domaine spécifique de l'enseigne, de la signalétique et de la publicité pour exécuter les activités techniques et créatives associées aux processus de fabrication d'une enseigne, d'une signalétique ou d'une publicité.

Il (elle) travaille le plus souvent au sein d'une petite équipe subordonnée au responsable de l'entreprise ou de l'atelier. Il est autonome dans les phases de création graphique. Il (elle) peut être en contact avec la clientèle lors de la prise en compte de la demande ou lors des activités de pose.

A partir d'une demande, du cahier des charges client et/ou des instructions de son responsable hiérarchique, il (elle) réalise des infographies sur des logiciels professionnels (du type photoshop, illustrator ou coreldraw) en effectuant les opérations suivantes :

— acquisition des différents éléments graphiques (numérisation, téléchargement ou prise de vue numérique) transmis par, ou acquis pour le client pour une mise en conformité technique par un traitement numérique en termes de corrections et de retouches numériques. Puis réalisation de graphismes, de photomontages, de trucages numériques pour obtenir le visuel attendu par le client pour sa communication ;  
— réalisation de la maquette à partir d'un cahier des charges ou d'une fiche de travail en prenant en compte les aspects techniques des supports et les contraintes réglementaires (ex : le code de l'environnement).

Sous réserve de la validation par le hiérarchique, ou du BAT (bon à tirer) client, Il (elle) prépare et envoie des fichiers pour l'impression numérique et/ou en découpe vectorielle.

En atelier et/ou chez le client, il (elle) prépare (échenillage, application de transferts, plastification, découpe manuelle, préparation des supports, etc.) les différents éléments qui compose la commande. Il (elle) assemble avec différentes techniques (pose mouillée, à sec avec ou sans transfert, etc.) ou, dans certain cas, des techniques mixtes de reproduction (mise en peinture au rouleau, pinceau, pistolet et aérographe) les éléments nécessaires à la fabrication d'enseigne, de signalétique et de publicité.

#### 1. REALISER DES INFOGRAPHIES POUR DES SUPPORTS NUMERIQUES

Préparer la production et les médias (texte, images fixes ou animées...).

Réaliser des graphismes et illustrations fixes élaborés.

Réaliser des photomontages complexes.

Réaliser des animations simples 2D.

Assurer une veille technique et technologique.

#### 2. REALISER DES VISUELS D'ENSEIGNE ET DE SIGNALÉTIQUE POUR L'IMPRESSION NUMÉRIQUE ET LA DECOUPE VECTORIELLE

Elaborer un descriptif technique pour la réalisation de projets de signalétique intérieure et/ou extérieure.

Réaliser la mise en page de visuels d'enseigne, de signalétique et de publicité comportant du texte et des images (vectorielles et bitmap), pour tout support plan ou en volume.

Préparer et finaliser les fichiers pour une impression numérique et/ou une découpe vectorielle.

#### 3. GERER L'IMPRESSION NUMÉRIQUE ET LA DECOUPE VECTORIELLE DES VISUELS D'ENSEIGNE, DE SIGNALÉTIQUE ET DE PUBLICITE ET EFFECTUER LES TRAVAUX DE POSE SUR TOUT SUPPORT (PLAN OU EN VOLUME)

Imprimer et découper sur des films adhésifs ou tout autre support souple ou semi-rigide à l'aide d'une imprimante numérique et/ou d'un plotter de découpe.

Préparer et assembler les différents éléments nécessaires à la production d'enseigne et de signalétique.

Utiliser des techniques mixtes de reproduction et d'application.

Poser sur tout support (plan ou en volume), les visuels en utilisant différentes techniques de pose.

## Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Cet emploi s'exerce auprès des entreprises de publicités adhésives d'enseignes, de signalétique, qui sont généralement de très petites entreprises.

Cet emploi peut s'exercer également :

- dans les studios graphiques, agences de communication ;
- chez les fabricants : service études et développement ou service commercial ;
- dans la grande distribution : cellule communication ;
- dans les services de communication, dans les collectivités territoriales.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

E1306 : Prépresse

E1305 : Préparation et correction en édition et presse

### Réglementation d'activités :

Néant.

## Modalités d'accès à cette certification

### Descriptif des composants de la certification :

Le titre professionnel est composé de trois blocs de compétences dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel peut être complété par un ou plusieurs blocs de compétences sanctionnés par des certificats complémentaires de spécialisation (CCS) précédemment mentionnés.

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 22 décembre 2015 modifié, relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

### Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 4112 - REALISER DES INFOGRAPHIES POUR DES SUPPORTS NUMERIQUES	Préparer la production et les médias (texte, images fixes ou animées...) Réaliser des graphismes et illustrations fixes élaborés. Réaliser des photomontages complexes. Réaliser des animations simples 2D. Assurer une veille technique et technologique.
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 4112 - REALISER DES VISUELS D'ENSEIGNE ET DE SIGNALÉTIQUE POUR L'IMPRESSION NUMÉRIQUE ET LA DECOUPE VECTORIELLE	Elaborer un descriptif technique pour la réalisation de projets de signalétique intérieure et/ou extérieure. Réaliser la mise en page de visuels d'enseigne, de signalétique et de publicité comportant du texte et des images (vectorielles et bitmap), pour tout support plan ou en volume. Préparer et finaliser les fichiers pour une impression numérique et/ou une découpe vectorielle.
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 4112 - GERER L'IMPRESSION NUMÉRIQUE ET LA DECOUPE VECTORIELLE DES VISUELS D'ENSEIGNE, DE SIGNALÉTIQUE ET DE PUBLICITE ET EFFECTUER LES TRAVAUX DE POSE SUR TOUT SUPPORT (PLAN OU EN VOLUME)	Imprimer et découper sur des films adhésifs ou tout autre support souple ou semi-rigide à l'aide d'une imprimante numérique et/ou d'un plotter de découpe. Préparer et assembler les différents éléments nécessaires à la production d'enseigne et de signalétique. Utiliser des techniques mixtes de reproduction et d'application. Poser sur tout support (plan ou en volume), les visuels en utilisant différentes techniques de pose.

### Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	

En contrat d'apprentissage	X	Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)
Après un parcours de formation continue	X	Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)
En contrat de professionnalisation	X	Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

Code de l'éducation, notamment les articles L. 335-5, L. 335-6 et R. 335-13, R. 338-1 et R. 338-2 et suivants

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 20/12/2005 paru au JO du 29/12/2005 - Arrêté modificatif du 26/11/2015 paru au JO du 10/12/2015 - Arrêté du 27/10/2017 paru au JO du 05/12/2017 portant abrogation de l'arrêté du 20/12/2005 modifié

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2016-954 du 11 juillet 2016 relatif au titre professionnel délivré par le ministre chargé de l'emploi

Arrêté du 22 décembre 2015 modifié relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi

Arrêté du 21 juillet 2016 portant règlement général des sessions d'examen pour l'obtention du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi

Arrêté du 21 juillet 2016 relatif aux modalités d'agrément des organismes visés à l'article R. 338-8 du code de l'éducation

##### Références autres :

Equivalences définies par arrêté avec les certifications suivantes :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

##### Autres sources d'information :

[www.travail-emploi.gouv.fr](http://www.travail-emploi.gouv.fr)

##### Lieu(x) de certification :

Centres agréés par le ministère chargé de l'emploi

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

##### Historique de la certification :

Arrêté du 27/10/2017 portant abrogation de l'arrêté du 20/12/2005 modifié relatif au TP IES (n° 4112)